



DÉLIBÉRATION N° 7-2024 - PHASE N°1 DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU LANDAS : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Le 1^{er} février 2024, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 26 janvier 2024

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - M. André THIBAUDEAU

Excusés :

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Il est rappelé que le projet d'aménagement des vestiaires du Landas s'inscrit dans le cadre de l'arrivée du lycée à proximité de cet espace et de la migration des élèves du collège Quéral vers le collège Frida Kahlo. Ces aménagements sont en effet rendus nécessaires par l'évolution considérable de l'usage des équipements sportifs présents sur le site.

Ainsi, afin d'accueillir au mieux les divisions du nouveau lycée et de disposer d'équipements adaptés à l'ensemble des effectifs scolaires et des associations, il est nécessaire de programmer des aménagements et des installations complémentaires aux équipements sportifs déjà présents sur le site.

Pour cela, les installations sportives existantes (salle de tennis et équipements extérieurs) seront équipées de vestiaires supplémentaires.

En outre, ces vestiaires, grâce à une mutualisation des espaces, enrichiront l'offre de locaux mis à disposition des associations pontchâtelines.

Par ailleurs, afin d'augmenter les espaces de stockage de matériel destinés aux établissements scolaires et aux associations utilisatrices du Landas, de nouveaux locaux de rangement seront intégrés aux deux ensembles de vestiaires et un autre local sera ajouté au gymnase du Landas.

Les aménagements proposés ont une double vocation, à savoir :

- Répondre à la pratique d'Education Physique et Sportive du collège et du lycée.
- Être mutualisés avec la pratique sportive associative présente sur le site en soirée, le mercredi toute la journée et le week-end.

Le programme de l'opération, estimé à 2 017 046.17€ HT, est le suivant :

- **PHASE n°1** - Construction d'un bâtiment, de 440m², disposant de vestiaires, de locaux de rangement et d'espaces de regroupement, situé derrière la tribune existante.
- **PHASE n°2** :
Construction d'un deuxième bâtiment, d'une superficie de 300 m², composé de vestiaires et de locaux de rangement, situé derrière la halle de tennis.
Construction de locaux de rangement, d'une superficie de 80m², situés à l'angle du gymnase et de la salle parquet du Landas.

Présentation de la PHASE n° 1, objet de la présente délibération :

Le premier ensemble, de plain-pied, sera situé derrière la tribune existante du terrain de football.

En journée, pendant la semaine, cet espace sera principalement dédié à la pratique scolaire. En soirée et le week-end, il sera mis à disposition des associations locales, et notamment du football.

Le montant prévisionnel des aménagements réalisés en phase n° 1 s'élève à 1 072 750.36 € HT, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL		Sollicité	350 000,00 €	32,63%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional		Sollicité	429 100,14 €	40,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
FFF		Sollicité	10 636,00 €	0,99%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	789 736,14 €	73,62%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		283 014,22 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		283 014,22 €	26,38%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 072 750,36 €	

VU la délibération n°2022-131, en date du 14 décembre 2022, approuvant l'opération d'aménagement des vestiaires du Landas et autorisant Mme le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes susceptibles d'apporter leur soutien financier à la Commune dans le cadre de cet aménagement ;

CONSIDÉRANT que la phase n°1 du projet d'aménagement des vestiaires du Landas répond aux critères d'éligibilité de la Dotation de Soutien à l'investissement public local (DSIL), il est proposé de solliciter un financement auprès de l'Etat, à hauteur de 350 000€, soit 32 % du coût H.T de l'opération ;

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement public local (DSIL) à hauteur de 350 000 € (32 % du coût de l'opération) destinés au financement de la phase n°1 de l'opération d'aménagement des vestiaires du Landas.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :5/02/2024.....
- De la publication ou notification le :5/02/2024.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.